

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 02676

Numéro SIREN : 490 415 155

Nom ou dénomination : L.2.F. VALORISATION

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2019 sous le numéro de dépôt A2019/025849

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE LYON**

A2019/025849

Dénomination : L.2.F. VALORISATION
Adresse : 4 Rue Clotilde Bizolon 69002 LYON
N° de gestion : 2006B02676
N° d'identification : 490415155
N° de dépôt : A2019/025849
Date du dépôt : 31/07/2019
Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 25/07/2019 RATR



5308309



5308309

L.2.F. VALORISATION

SARL au capital de 1 000 €

4 rue Clotilde Bizolon

69002 LYON

R.C.S. de LYON : 490 415 155

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par votre décision du 11 juillet 2019, j'ai établi le présent rapport afin de :

- vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société :

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse pour les derniers exercices clos et arrêtés est la suivante :

Données en K€	30/06/2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	50	483	102
Excédent brut d'exploitation	10	87,4	22,9
Résultat net	10	62,9	16,5
Effectif dont gérant	0	0	0
Capitaux propres	1,1	94,5	31,6
comptes courants associés	93,4	0,57	18,9
Tréso (dont VMP)	185,4	200	39
Actif immobilisé	13,8	13,8	12,4

Les capitaux propres sont excédentaires au regard du capital social, malgré la dégradation du montant.

Aucun risque particulier, pouvant remettre en cause le montant des capitaux propres au regard du capital social, n'a été relevé.

Aucune situation intermédiaire n'a été établie depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sur la base de la balance générale et des grands livres provisoires, nous avons pu nous assurer de l'absence d'événements pouvant avoir une incidence négative sur les capitaux propres.

Les opérations juridiques à venir sont sans conséquence sur cette analyse.

Mission du commissaire à la transformation :

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Oyonnax, le 25 juillet 2019

CHIFFRES EXPERTS-COMPTABLES

Commissaire aux comptes



Roger INVERNIZZI
Directeur Général,
Commissaire aux comptes

